

RECOMMANDATIONS POUR LES STAGES EN ENTREPRISES

La pratique des stages est courante dans le cadre des institutions de la santé et du social. Ils permettent de faire meilleure connaissance d'un métier/d'un domaine et/ou de répondre à des exigences de formation.

Dans le cadre de ses activités de promotion des métiers de la santé et du social, et de garantie de la qualité des prestations, l'OrTra Santé-Social – Fribourg émet des recommandations ; elles figurent ci-dessous¹.

1 Stages découvertes	
Définition Stages de 3 à 5 jours, durant la scolarité ; organisés en accord avec les conseillers en orientation du SOPFA et les enseignants des CO	Buts <ul style="list-style-type: none"> ✓ connaître le métier de l'intérieur ; ✓ découvrir l'ensemble du domaine, tous niveaux confondus ; ✓ confronter son propre avis à la réalité professionnelle ; ✓ se faire connaître auprès d'un employeur.
Procédure Les stages sont organisés par les employeurs, sur demande des personnes intéressées. L'OrTra met à disposition une liste d'employeurs, sur son site internet www.ortrafr.ch	Objectifs globaux <ul style="list-style-type: none"> ➤ avoir pu observer la pratique des professionnels dans au moins 3 champs de compétence distincts (voir les plans de formation et les PEC) ; ➤ avoir participé activement à la pratique dans des activités simples, accompagnées ; ➤ rendre compte de son stage dans un document spécifique prenant en compte au moins un élément d'auto-évaluation.
Préavis de l'OrTra Ces stages sont grandement encouragés.	

¹ voir aussi les recommandations de SavoirSocial : http://savoirsocial.ch/actuel/empfehlungen-praktika-im-sozialbereich_f

2 Stages de transition entre l'école et l'apprentissage

<p>Définition</p> <p>Stages pratiqués dans certains domaines et certaines institutions, souvent sur une période d'une année scolaire.</p> <p><i>(préapprentissage : voir en bas de page)</i></p>	<p>Buts</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ connaître le métier de l'intérieur ; ✓ acquérir une expérience professionnelle et vérifier son choix d'orientation ; ✓ développer sa pratique et son savoir-être en milieu professionnel, en vue d'une entrée en apprentissage ; ✓ se faire connaître auprès d'un employeur.
<p>Procédure</p> <p>Les stages sont organisés par les employeurs, sur demande des personnes intéressées.</p> <p>L'OrTra met à disposition une liste d'employeurs, sur son site internet www.ortrafr.ch</p>	<p>Objectifs globaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ sous la responsabilité et avec l'accompagnement de personnel qualifié, avoir pu exercer des compétences opérationnelles en lien avec les plans d'étude ; ➤ avoir participé activement à la vie de l'équipe par une présence dans les colloques et autres réunions ; ➤ s'être engagé dans la démarche formative par la tenue d'un journal de stage.
<p>Préavis de l'OrTra</p> <p>Pour les institutions qui mettent en place de tels stages, l'OrTra recommande les conditions minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le stage est rémunéré ; ➤ le/la stagiaire est suivi/e par une personne disposant d'un titre reconnu ; ➤ des objectifs de suivi sont définis ; un contrôle d'un journal de stage est mis en place et sa rédaction supervisée ; ➤ la période de stage ne peut dépasser un an ; les institutions n'engagent pas de stagiaires qui auraient déjà effectué un tel stage précédemment, dans leur structure ou dans une autre institution ; ➤ les institutions communiquent clairement, par écrit, lors de l'engagement, si une place d'apprentissage sera disponible au terme du stage. Si plusieurs stagiaires convoitent une même place, les critères de sélection et l'échéancier d'engagement doivent être clairement communiqués jusqu'à la fin du mois d'octobre précédent la possible entrée en formation. 	

Pour les crèches, voir également les « normes et recommandations » du Service de l'enfance et de la jeunesse : <http://www.fr.ch/sej/fr/pub/extrafamilial/prescolaire.htm> (pages 18/19).

Le préapprentissage est réalisé après signature d'un contrat spécifique, prévu par le Service de la formation professionnelle. Voir :

http://www.fr.ch/sfp/fr/pub/formation/pfpi/pfpi_preapprentissage.htm

3 Stages préalables et en cours de formation	
<p>Définition</p> <p>Stages pratiques préalables ou en cours de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stages pour l'obtention de la maturité professionnelle santé-social - stages préalables aux formations ES, HES et IPC - stages en cours de formation ES, HES et IPC 	<p>Buts</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ remplir les conditions d'admission des écoles ; ✓ compléter sa formation dans le cadre des exigences des écoles; ✓ développer sa pratique et son savoir-être en lien avec la profession choisie ; ✓ renforcer sa pratique à côté de professionnels expérimentés.
<p>Procédure</p> <p>Les stages sont organisés en lien entre les écoles concernées et les entreprises.</p>	<p>Objectifs globaux</p> <p>Les objectifs sont fixés d'entente avec les écoles et autres lieux de formation. Il en va de même des procédures d'évaluation des stages.</p>
<p>Préavis de l'OrTra</p> <p>L'OrTra encourage grandement cette pratique, tout comme les possibilités de formation en emploi.</p>	

Fribourg, le 12.2.2014/jmf